



Le Secrétaire
du Comité de Bassin

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS
ET DE LA PLANIFICATION DU 26 SEPTEMBRE 2025**

Liste d'émargement

PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (12)			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Régions / Nord Pas-de-Calais		VANNOBEL Bernadette	Excusée
Départements	Pas-de-Calais	DISSAUX Jean-Claude	Excusé
	Aisne	QUATREBOEUF Marie-Hélène	Excusée <i>Mandat à Mme LEVEUGLE Emmanuelle</i>
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau		CORDIER Nicole	Excusée
		LECLERCQ Jérôme	Présent
		LEMAIRE Patrick	Excusé
		MAMETZ Danielle	Présente arrivée 10h42
		RAOULT Paul	Présent
		TELLIEZ Nathalie	Excusée <i>Mandat à M.FLAJOLET André</i>
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau		FLAMENGT Georges	Présent arrivée 11h15
		LEVEUGLE Emmanuelle	Présente arrivée 10h14
1 autre représentant du collège au CB		FLAJOLET André - Président	Présent
USAGERS NON ECONOMIQUES (7)			
Associations agréées de Protection de la Nature (Membres de droit)		LUGEZ Geneviève	Excusée
		HUGENOBLE Eric	Excusé <i>Mandat à M.PATRIS Jacques</i>
		PATRIS Jacques	Présent
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique		CADET Jocelyne	Présente
		SAILLIOT Pascal - Vice-Président	Présent
Conservatoires régionaux d'Espaces Naturels (membres de droit)		BARBIER Luc	Excusé <i>Mandat à M.SAILLIOT Pascal</i>
Assoc. agréées de Protection de la Nature compétence littoral milieux marins		En cours de remplacement (BIGNON Jérôme)	
USAGERS ECONOMIQUES (5)			
Agriculture		LEVEUGLE Emmanuel*	Présent
Agriculture biologique (membre de droit)		PROUST Jean-Louis	Présent
Industrie		VASSANT Charlotte	Excusée
2 autres représentants du collège au CB		BOUCHAIN Judith	Excusée
		RICARD Morgane - vacant	
ETAT ET ETABLISSEMENTS PUBLICS (7)			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Préfet de la Région NPDC Picardie(HDF), Préfet Coordonnateur de Bassin - GAUME Bertrand		Excusé	
DREAL HDF délégué de Bassin LABIT Julien ou son représentant		Excusé	Représenté par M.DEVISME Simon, Mme PATTE Elodie
Directeur Général de l'ARS HDF GILARDI Hugo ou son représentant		Excusé	
DRAAF HDF DESMET Björn ou son représentant		Excusé	Représenté par Mme CLOMES Emmanuelle
DIRM Manche Est-mer du Nord THOMAS Hervé ou son représentant		Excusé	Représenté par M. CZEKANSKI Cyril
Directeur Territorial NPDC de VNF RYCKEBUSCH Gilles ou son représentant		Excusé	Représenté par M.ASSET Thibaud (arrivée 10h14)
Directeur Général de l'OFB THIBAUT Olivier (Délégation M.BERTRAND) ou son représentant		Excusé	

REPRESENTANTS HORS COMITE DE BASSIN (10)			
Assoc. Agréées de pêche et de protection du milieu aquatique	BLANCHARD Michel	Excusé	
	FORTIER Francis	Présent	
	SKIERSKI Daniel	Excusé	
Pêche maritime	DACHICOURT Bruno	Présent	
Associations agréées d'aquaculture et de conchyliculture	LECONTE Paulin	Excusé	
Associations agréées de protection de la nature	BRUYELLE Jean-Charles	Présent	
	VACANT		
	MARIETTE Michel	Excusé	
	WATTEZ Céline	Présente	
Comité Régional de la biodiversité	HARLE D'OPHOVE Guy	Excusé	
Membres Consultatifs			
GAUME Bertrand Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie			Excusé
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie			Présent
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie			Excusée
DINGREMONT Benoît Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie			Excusé
MATYKOWSKI Isabelle Directrice Générale par intérim de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie			Présente
Présidents de Commissions Locales de l'Eau du Bassin Artois-Picardie (15)			
BEAUCHAMP Charles SAGE Sensée		Excusé	
FONTAINE Jean-Paul SAGE Scarpe Aval		Excusé	Représenté par Mme LAFONTAINE Adeline
MEQUIGNON Alain SAGE de l'Audomarois		Excusé	Représenté par QUIGNEAU Romain
BLONDEAU Alain SAGE de Marque Deule		Excusé	
DISSAUX Jean-claude SAGE de la Lys		Excusé	Représenté par Mme BRIAND Eve
FLAMENGT Georges SAGE Escaut		Présent	Accompagné de Mme LIEVAL Audrey
LECLERCQ Jérôme SAGE de Haute Somme		Présent	
STOTER Jean-Jacques SAGE Somme Aval et cours d'eau côtiers		Présent	Accompagné par Mme DELASSUS Marine
CAZIN Thierry SAGE du Boulonnais		Présent	
DEJONGHE Henri SAGE Authie		Présent	
TETARD Ghislain SAGE Canche		Présent	
RAOULT Paul SAGE de la Sambre		Présent	
SPAS Thierry SAGE Scarpe amont		Présent	Accompagné de Mme FLEURQUIN Coralie
RINGOT Bertrand SAGE du Delta de l'AA		Excusé	Représenté par Mme HOPQUIN Lucile
CHRISTOPHE Paul (En cours de nomination)			
REPRESENTANTS DU PERSONNEL			
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration			
PENISSON Buno			Présent
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration			
VERHAEGHE Séverine			Présente
Autres Divers			
Prestataire PV / H2COM (MME DUVIVIER)			Présente
BODELE Claire (Chambre d'Agriculture NPdC)			Présente

Internes	
VINCENT Isabelle	Présente
DOLLET Arnaud	Présent
BOUGHABA Jeanne	Présente
EUVERTE Cyrille	Présent
LERNON Maxime	Présent
AUBERT Géraldine	Présente
LECLERCQ Lydie	Présente

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ / AVIS	REFUSÉ / REPORTÉ	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 13 juin 2025	X			Adoption à l'unanimité.

Ordre du Jour

1 - Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 13 juin 2025

2 - État des lieux du bassin Artois-Picardie :

2.1 - Restitution de l'étude nationale de récupération des coûts

2.2 - Registre des zones protégées

3 - SDAGE :

3.1 - Restitution des travaux sur le bilan du SDAGE 2022-2027

3.2 - Programme d'élaboration du projet de SDAGE 2028-2033

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Président FLAJOLET ouvre la séance à 10 h 05. Il mentionne la plaquette de présentation du 12^{ème} Programme d'intervention remise sur table. Au-delà de l'éditorial de Madame MATYKOWSKI, ce triptyque présente l'essentiel des actions menées par l'Agence de l'Eau et les différentes instances du bassin s'inscrivant dans la lignée de la conférence sur l'eau. Monsieur le Président FLAJOLET précise qu'il a par ailleurs demandé à Madame MATYKOWSKI de synthétiser les différentes initiatives menées en matière de communication, d'échanges et de rencontres.

Madame MATYKOWSKI souligne qu'il s'agit plus précisément de portage de politique publique, au plus haut niveau, puisque la conférence nationale sur l'eau a été lancée par deux précédents premiers ministres.

Elle revient sur l'événement qui s'est déroulé le 5 septembre dernier : « le réseau des élus pour agir » de l'ADEME. Tout l'intérêt de cet événement a été de rassembler des élus qui n'étaient pas familiers des instances du bassin. La question de la qualité de l'eau, en particulier la ressource en eau souterraine, a permis d'aborder un certain nombre de sujets en rapport avec la déclinaison locale de la conférence nationale sur l'eau.

Le second événement se déroule l'après-midi même avec la conférence des présidents de SAGE. L'objectif est de partager des sujets et des questionnements sur la gouvernance, par exemple la représentativité des différents usagers dans les territoires de SAGE, le fonctionnement des CLE, etc., en remontant des éléments qui font écho à la conférence nationale sur l'eau.

La 3^{ème} date à retenir est la prochaine Académie de l'Eau du 16 octobre après-midi organisée sur le thème du modèle financier de l'eau dans un contexte, notamment, où les investissements seront importants. L'objectif, aujourd'hui, est une diminution de la trajectoire des prélèvements et des consommations. Il s'agit de voir comment faire évoluer ce modèle financier avec plusieurs intervenants qui présenteront des études nationales réalisées. Une table ronde locale permettra de faire des remontées concernant la robustesse ou non du modèle financier au regard des investissements à venir.

Les thématiques abordées lors de ces trois événements sont bien en lien avec la conférence nationale sur l'eau. Elles ont pour but de remonter des propositions au niveau national qui seront ensuite examinées en Comité de Bassin du 17 octobre. Pour autant, les administrateurs seront consultés, avant cette date, sur les propositions émises afin de retenir celles qui leur sembleront intéressantes de transmettre au niveau national. Ce premier débat du 17 octobre sera suivi, le 5 novembre, du groupe de travail stratégie d'influence avant la transmission des propositions au Comité national de l'eau. Personne ne sait, aujourd'hui, quelle sera la nature des suites données comme l'ajustement de certains dispositifs réglementaires, un partage de bonnes expériences ou l'enrichissement d'un futur Plan Eau n°2. Elle ajoute que cet exercice concerne l'ensemble des six bassins hydrographiques sous la co-présidence de chaque Président du Comité de Bassin et du préfet coordonnateur de bassin, président du Conseil d'Administration.

Elle invite les membres qui le souhaitent à s'inscrire à la prochaine Académie de l'Eau du 16 octobre. Madame MATYKOWSKI indique que des contributions écrites sur l'ensemble des thématiques abordées lors de la conférence sur l'eau peuvent également être transmises par lien direct disponible sur le site web de l'Agence. Ces propositions, déposées sur le site, seront également examinées lors du Comité de Bassin.

Enfin, Madame MATYKOWSKI informe que le Comité national de l'eau a élargi sa gouvernance en intégrant de nouvelles compétences avec trois postes ouverts à la jeunesse. Elle ajoute que l'administrateur de la jeunesse du Comité de Bassin, Monsieur Alexandre LEDOYEN, est ainsi nommé au Comité national de l'eau. D'autres structures régionales sont également présentes, notamment le président de la Chambre régionale d'Agriculture. Cette nomination vient récompenser 20 ans de politique jeunesse menée sur le bassin Artois-Picardie, un bassin précurseur en la matière, qui est désormais suivi par les autres Agences de l'Eau.

Arrivées en séance de Monsieur ASSET et Madame LEVEUGLE à 10 h 14

Monsieur le Président FLAJOLET constate que le quorum est atteint et aborde l'ordre du jour de la séance.

POINT DÉCISIONNEL

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION DU 13 JUIN 2025

Monsieur le Président FLAJOLET demande si des remarques sont à formuler quant à la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 13 juin 2025.

Pas de remarque.

Le procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 13 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

POINTS D'INFORMATION

2 - ÉTAT DES LIEUX DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE

2.1 - RESTITUTION DE L'ÉTUDE NATIONALE DE RÉCUPÉRATION DES COÛTS

Monsieur PENISSON en référence au point n° 2.1 des dossier et diaporama de séance, présente la restitution de l'étude nationale de récupération des coûts.

Madame MATYKOWSKI précise que cette commission présente les travaux menés dans le cadre de l'état des lieux qui sera soumis à l'approbation du Comité de Bassin du 12 décembre prochain. Beaucoup de travaux sont encore en cours, mais l'Agence souhaite exposer au fur et à mesure les études ou les éléments qui contribueront à l'état des lieux global en se projetant déjà sur le futur SDAGE 2028-2033 qui fera l'objet d'un travail en commun dès la fin de cette année. Cette question sera abordée un peu plus loin. Elle conclut que cette étude peut sembler quelque peu abrupte au premier abord au regard du concept utilisé, mais elle traduit des réalités vécues quotidiennement sur les territoires.

Remarques et débats :

Madame LEVEUGLE demande si les activités de production assimilées domestiques désignent par exemple les commerces.

Monsieur PENISSON répond par l'affirmative. Il s'agit en effet des laveries, des commerces, des garages raccordés au réseau d'alimentation d'eau potable. Ce type d'activité est considéré comme « séparé » puisqu'il ne s'agit pas d'un ménage. Un traitement de données permet de distinguer, parmi les volumes déclarés par les collectivités au titre de l'alimentation en eau potable, ce qui relève réellement des usages domestiques et ce qui concerne les activités économiques. L'Agence s'efforce de bien identifier ces volumes afin de donner tout son sens à l'étude.

Monsieur le Président FLAJOLET souligne l'exhaustivité de la présentation, tout en précisant qu'elle appelle toutefois quelques questionnements

Monsieur FORTIER éprouve des difficultés à comprendre que l'environnement soit considéré comme une catégorie d'usagers dans la diapositive n° 9 du diaporama de présentation.

Monsieur PENISSON répond qu'il s'agit d'un choix méthodologique visant à ne pas intégrer la thématique environnementale aux autres catégories. Il est nécessaire de la faire apparaître quelque part. Il y a forcément des incidences entre les acteurs anthropologiques et la sphère environnementale. La difficulté est que si, au sein de chaque acteur, apparaissait un petit volet environnemental, cela ne permettrait pas de se rendre compte de l'intégralité des services financiers ou économiques rendus par l'environnement à chacun de ces acteurs. D'autre part, au global, il serait impossible d'objectiver le fait qu'un certain nombre de services rendus par l'environnement ne sont pas compensés aujourd'hui.

Monsieur BRUYELLE constate que, s'agissant de la diapositive de conclusion (n° 11, que ce sont les ménages qui compensent et paient le plus.

Monsieur PENISSON reconnaît qu'il n'a pas voulu entrer trop dans le détail. Pour autant, même en prenant les coûts environnementaux, le secteur des ménages est le seul à être un contributeur net. En effet, il doit, lui aussi, mettre en place certaines dépenses compensatoires pour permettre la potabilisation de l'eau afin de respecter les normes sanitaires. L'ajout de ces éléments aux charges ordinaires des services d'eau potable ou d'assainissement conduit, une fois les coûts environnementaux pris en compte, à un dépassement du seuil de 100 % d'équilibre.

Monsieur le Président FLAJOLET estime inexact de dire que seuls les ménages fournissent des efforts. En réalité, il faudrait indiquer que seuls les ménages contribuent à l'équilibre entre le bien proposé et le coût des réparations du recours à ce bien. Selon ses propres calculs, il faut trois générations, 100 à 150 ans, pour équilibrer les comptes d'investissement. Il ne faudrait pas que le vocabulaire les fasse paraître comme de bons élèves, alors qu'ils sont tout simplement « moyens », voire « médiocres ».

Monsieur STOTER souligne l'intérêt de cette étude nationale permettant d'appréhender différents ratios et de mettre en perspective comment agir, notamment, au niveau des collectivités afin d'être le plus équitable possible même si cette enquête n'amène aucune obligation. Il demande si cette enquête menée par les six Agences de l'Eau, repose sur la totalité de leur bassin respectif ou seulement sur une partie. Il fait référence à la mention du district « Sambre » et « Escaut ».

Monsieur PENISSON répond que cette étude couvre réellement l'intégralité de la France y compris les départements d'Outre-Mer, mais la directive sur l'eau impose une restitution par district hydrographique. Il a donc été présenté les deux districts couvrant le bassin Artois-Picardie, mais les résultats de cette étude couvrent bien l'intégralité du territoire français.

Monsieur STOTER poursuit sa réflexion du point de vue de l'élu qu'il est en trouvant dommage que cette étude qu'il découvre pour la première fois ne soit pas davantage connue. En effet, elle permettrait peut-être d'éclairer les jugements et les orientations que prennent les élus. Il cite en exemple la loi obligeant les communautés de communes à prendre la compétence « eau » au 1er janvier 2026. Par revirement et une loi du 11 avril 2025, cette disposition n'est plus obligatoire. Elle nécessite de demander aux communes si elles acceptent finalement que la communauté de communes prenne cette compétence. Or, il entend beaucoup de maires dire que si cette compétence est dévolue à la communauté de communes, l'eau va encore augmenter alors qu'au sein de leur petit syndicat ou de leur régie tout fonctionne bien. Il en est d'autant plus inquiet que l'étude réalisée à l'échelle de leur communauté de communes montre qu'au vu du linéaire existant et vu la part consacrée à l'investissement, il faudra 220 ans pour assurer le renouvellement des réseaux, dont certains, comme c'est le cas pour sa commune, remontent à 1936. C'est pourquoi il regrette que cette étude ne soit pas davantage connue. Même si elle n'impose rien, elle pourrait peut-être permettre de mieux éclairer les décisions à prendre.

Monsieur PENISSON répond à Monsieur STOTER qu'il le rejoint totalement sur ce point. Il évoque l'étude récente du Cercle Français de l'Eau consacrée au financement global de la politique de l'eau en France métropolitaine où les données sont quasiment toutes issues du précédent travail de récupération des coûts mené lors du cycle précédent. Il reconnaît qu'il reste un gros travail à faire sur la communication. C'est pourquoi ils ont en projet la réalisation d'une bande dessinée afin de vulgariser ces concepts assez complexes. Cette étude à l'échelle nationale étant publique, l'ensemble des données seront utilisées et les formules de calcul seront mises à disposition des personnes qui le souhaitent, afin d'avoir un focus plus précis sur leur territoire.

Monsieur DOLLET ajoute que la récupération des coûts fera l'objet d'une synthèse intégrée aux six ou sept documents accompagnant le SDAGE. Ce document sera mis à disposition du public lors de la phase de consultation du public pour le SDAGE qui se déroulera fin 2026. L'Agence s'emploie à en améliorer la communication.

Monsieur LEVEUGLE demande pourquoi avoir choisi le monde agricole en illustration, la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification n'étant pas la Commission Permanente Eau et Agriculture. Pour revenir au diaporama, sans porter de jugement de valeur, il note qu'il est toujours question de coûts, le coût réel, le coût de l'impact environnemental, en oubliant les services qu'apportent l'ensemble des usagers. Il estime que l'Agence ne dispose peut-être pas encore d'une visibilité suffisante sur ce point, ce qui permettrait de nuancer le constat établi en mettant également en avant les aspects positifs. Il cite, à titre d'exemple, les efforts du monde agricole en matière d'infiltration de l'eau, contribuant ainsi à la recharge des nappes et à la préservation de la biodiversité. Ce travail s'inscrit dans une approche visant à valoriser les contributions positives des acteurs, et non uniquement à souligner les aspects négatifs.

Arrivée en séance de Madame MAMETZ à 10 h 42

Monsieur PENISSON répond être tout à fait d'accord avec Monsieur LEVEUGLE. Il explique avoir choisi le secteur agricole pour la diversité des nuances concernant les redevances qui ne sont pas forcément reproductibles. Le secteur agricole est un bon exemple pour qui veut illustrer cette complexité sans rentrer le détail. Il reconnaît que toute la difficulté de l'exercice vient de l'approche

comptable des coûts au niveau national en se référant à ce qui est inscrit dans les livres de comptes, les flux financiers en place, alors que théoriquement, il faudrait avoir une approche plus économique pour mesurer la valeur des services écosystémiques. La difficulté est que la qualité et la disponibilité de cette information font défaut au niveau national et sur les outremer les obligeant à se rabattre sur une situation légèrement inférieure en qualité. Il s'agit de la situation présentée aujourd'hui. Néanmoins, il redit qu'idéalement, il faudrait tenir compte de tous les éléments économiques dans l'équation.

Monsieur LEVEUGLE invite donc à bien insister dans la communication sur les réserves à apporter, et ce, pour tous les usagers, quels qu'ils soient. Il parle au nom du monde agricole, mais tout usager a droit de faire valoir ses apports.

Monsieur le Président FLAJOLET en convient, mais les aménités apportées par les uns et les autres sont multiples et variées. Elles s'appuient sur la connaissance, sur l'expérience individuelle et collective qu'il s'agisse de la désimperméabilisation d'une cour de récréation ou de la plantation de haies subventionnée par la collectivité. Il invite à regarder le verre à moitié plein sans pour autant oublier qu'il reste beaucoup de chemin à faire.

Madame LEVEUGLE rebondit sur cette notion de « grand chemin qui reste à faire » en rappelant qu'il s'agit du bilan de la troisième étude et demande si la comparaison avec les études précédentes a été faite pour mesurer une amélioration ou une détérioration de la situation.

Monsieur PENISSON répond que cela dépend du secteur étudié et du niveau pris en compte, c'est-à-dire les principaux équilibres hors coûts environnementaux. La situation montre une relative stabilité générale entre les cycles avec, parfois, un secteur comme le secteur agricole qui était bénéficiaire net au cycle précédent et qui est devenu contributeur net sur celui-ci (hors prise en compte des coûts environnementaux). Cette situation peut être due à des effets liés, par exemple, aux redevances avec des mécaniques sous-jacentes au sein des systèmes pouvant provoquer des évolutions d'un cycle à l'autre. En revanche, dès lors où les coûts environnementaux sont pris en compte, la fourchette reste relativement similaire dans la mesure où les dommages générés ne sont pas systématiquement compensés en proportion. En effet, d'un côté, ils sont amenés à améliorer la manière de corriger les dommages, mais de l'autre la connaissance sur l'intégralité des dommages générés sur l'environnement s'accroît aboutissant à un changement de thermomètre, mais qui affiche à peu près un même niveau entre les cycles. Il confirme à Madame LEVEUGLE que la situation s'améliore légèrement à thermomètre égal.

Monsieur LECLERCQ invite à rester humble, quel que soit le secteur. Il est d'accord avec les chiffres énoncés concernant les investissements et le renouvellement des réseaux d'eau potable. Pour sa collectivité, 30 % du prix de l'eau (5,50 €/m³ d'eau) est consacré à l'investissement. Pourtant, le renouvellement n'atteint que 1 % par an. Il faudra donc 100 ans pour le faire. Un effort qu'il juge insuffisant en tant qu'élu. Il est d'accord avec tout ce qui a été dit sur les investissements et les problématiques de l'eau potable. En revanche, concernant les impacts sur l'environnement, il demande les éléments recherchés aujourd'hui et ce qui le sera demain. La problématique actuelle des nappes phréatiques est celle des métabolites, des PFAS, sans savoir ce qu'il en sera demain à commencer par les rejets vers les stations d'épuration avec la nouvelle DERU (Directive Eaux Résiduaire Urbaines) qui n'est pas encore en place en France, mais qui va entraîner de nouveaux impacts à prendre en compte. C'est pourquoi il invite à rester humble. Les usagers domestiques pâtiront certainement de toutes ces nouvelles augmentations.

Monsieur le Président FLAJOLET estime, au regard de ce qui vient d'être dit, qu'une part du renouvellement des réseaux appartient aux particuliers, une autre à la collectivité. Il est donc important de montrer que sans un tir groupé, il sera impossible d'avancer.

Madame MAMETZ souhaite revenir sur le renouvellement des réseaux en soulignant la situation du SIDEN-SIAN et de sa régie NOREADE qui gèrent 11 000 km de réseaux pour 400 000 compteurs. Le taux de renouvellement d'environ 0,6 % n'est donc pas bon. Ce taux ne s'améliore pas en raison de l'inflation qui a fait singulièrement augmenter les coûts. Une même somme, 30 M€, couvre aujourd'hui moins de travaux de renouvellement. En comparaison avec d'autres collectivités qui ont des taux de renouvellement plus satisfaisants, proches des 1 %, elle relève une différence de configuration, alors que ces autres collectivités peuvent avoir seulement 2 000 km de réseaux et des millions d'abonnés raccordés. Cela signifie des recettes plus importantes sans guère plus d'investissements sur le taux de renouvellement que le SIDEN-SIAN. Une analyse comparative doit reposer sur des éléments comparables. Il lui paraît compliqué de désigner les mauvais élèves se situant en dessous de 1 %, mais qui, dans un même temps, ont un tarif de l'eau suffisamment élevé pour l'abonné et un budget de renouvellement de 30 M€ qui, en soi, n'est pas négligeable. Madame MAMETZ estime nécessaire de prendre en compte tous ces éléments. Elle cite en exemple la ville de Paris où les réseaux sont accessibles tout en étant trois fois moins étendus que le leur pour plus de volume. Il est important de le rappeler.

Madame VINCENT revient sur l'intervention de Monsieur STOTER en précisant que l'Agence dispose d'une étude, présentée en mars dernier, sur le niveau des prix des différents services. Cette étude fait apparaître que les prix sont plus élevés dans les petites communes. Elle invite à s'appuyer aussi sur ces chiffres pour éclairer le débat.

Concernant le choix de l'Agriculture en illustration de diaporama de présentation, pointée par Monsieur LEVEUGLE, elle note qu'il s'agit de la catégorie d'usagers pour laquelle il existe un écart très significatif entre la situation avec prise en compte des coûts environnementaux et sans leur prise en compte. Sans explication, ce point était difficile à comprendre. En revanche, ce n'est pas un jugement de valeur sur l'utilité de l'activité ou ses bénéficiaires. Il s'agit de dire, au périmètre de la politique de l'eau, quels sont les coûts couverts et non couverts. Cette information est importante. C'est la même logique pour les pourcentages de renouvellement où il n'est pas question de stigmatisation ou de parler d'insuffisance, mais de savoir si les maîtres d'ouvrage seront capables de faire face à un besoin futur, et donc de le renseigner et le quantifier. Des taux très faibles signifient qu'ils ne seront pas forcément en mesure de faire face à une usure accélérée du réseau. Il s'agit vraiment d'un renseignement sur les dynamiques d'évolution, les ordres de grandeur relatifs et l'identification de tout ce qui n'est pas encore traité ou couvert par les politiques publiques ou les mécanismes de compensation entre acteurs. C'est de cette façon qu'il faut regarder l'étude. Elle permet de mettre le doigt sur les éléments qui sont insuffisamment voire pas du tout couverts et qui appellent éventuellement à des contributions supplémentaires, quelle qu'en soit la forme.

Monsieur RAOULT juge que l'exercice est toujours utile. Néanmoins, il reste sceptique face aux statistiques qui peuvent être interprétées de multiples façons. Il pose la question de la définition des coûts environnementaux : intègrent-ils par exemple l'augmentation des cancers dus aux pesticides. Il évoque sa réunion récente concernant la protection des champs captants et les eaux d'exhaure où il a découvert un nombre important de captages non déclarés sur le territoire en question. Cela signifie que des éleveurs du sud de l'Avesnois ont recours à des captages non déclarés pour alimenter leur élevage. Ces captages ne sont donc pas dans les statistiques.

Il poursuit avec le cas du Quesnoy où le taux de fuite a soudain diminué. Un résultat qui peut apparaître positif sauf, qu'en réalité, cette baisse est due à l'installation d'une usine consommant 400 000 m³ d'eau en étant alimentée par un seul tuyau. Mécaniquement parlant, elle fait baisser le

taux de fuite, alors qu'il est, en réalité, identique. Il appelle à nouveau à être vigilant. L'exercice est utile, mais il a des limites.

Sans vouloir être trop polémique, il se souvient de rapports de la Chambre régionale ou nationale des Comptes mentionnant son incapacité à établir un compte précis de tous les délégataires de services publics, à savoir vérifier les comptes de Véolia ou Suez en comparaison des comptes des communes. Cette chambre reconnaît une part d'imprécision dans ce domaine qui incite à rester humble même si l'étude est nécessaire.

Enfin, il souligne la difficulté de comparer dès lors où le thermomètre a changé donnant le sentiment de n'avoir jamais progressé alors que c'est faux. Pour preuve, la mousse qui recouvrait la Deûle lorsqu'il était étudiant a aujourd'hui disparu.

Monsieur le Président FLAJOLET retient, en filigrane, qu'un grand débat s'annonce sur le prix de l'eau. En effet, il ne suffit pas de constater les choses à faire, il faut en trouver les moyens. D'autre part, il tient à remercier les intervenants qui n'ont pas cherché de boucs émissaires. Tout le monde a considéré avoir une part de responsabilité. Enfin, sur la question agricole, il lui a semblé qu'il y avait une double lecture : la lecture des réalités agricoles vues par autrui à travers le prix et la lecture des réalités vues par les agriculteurs. Ces regards croisés méritaient de se rencontrer, à un moment donné, pour mieux se comprendre et réduire tous les faux débats pouvant exister. Il le dit non pour excuser les uns ou les autres, mais parce qu'il lui semble que c'est ici le lieu du débat. Les choix opérés seront ainsi inscrits sur les documents qui seront leur bible de travail.

Madame MATYKOWSKI confirme que c'est bien au sein de cette instance que le débat doit avoir lieu de même qu'au sein des SAGE. En effet, les membres de cette commission sont également dépositaires de cette gouvernance et des espaces où différentes parties prenantes peuvent s'exprimer, s'expliquer et se comprendre. Elle souligne que cette étude, réalisée à l'échelle européenne, permet des éléments de comparaison d'un pays à l'autre sur le modèle financier de l'eau et la récupération des coûts pour les catégories d'usagers évoquées précédemment. C'est aussi l'intérêt de ce type d'étude que de voir comment chacun progresse et comment chacun se compare aux autres afin de s'améliorer. Elle insiste à nouveau sur la vision européenne des financements du prix de l'eau qui sera abordée lors de l'Académie de l'Eau pour déboucher sur un aspect plus concret à l'échelle du territoire du bassin et de leur réalité quotidienne. L'objectif est de tirer le meilleur de chaque système et voir comment progresser.

Monsieur PATRIS est parfaitement d'accord sur la notion de regards croisés. Cependant, il invite à prendre en compte l'eau, l'air et le sol dans les coûts environnementaux pour avoir une vision précise des coûts sur la santé.

Monsieur TETARD estime que la notion de regards croisés n'est pas spécifique à l'agriculture et qu'elle est nécessaire pour tous les utilisateurs de l'eau, aussi bien les particuliers que les industriels ou les artisans. Pour l'eau comme pour d'autres sujets, chacun pense en faire suffisamment, les efforts étant pour les autres.

2.2 - REGISTRE DES ZONES PROTÉGÉES

Madame PATTE en référence au point n° 2.2 des dossier et diaporama de séance, fait la présentation du registre des zones protégées.

Remarques et débats :

Madame LEVEUGLE fait observer que la carte des zones de baignade parue durant l'été dans *l'Indépendant du Pas-de-Calais* ne ressemblait pas à la carte présentée en séance.

Madame MATYKOWSKI explique que tout dépend de quelle carte il s'agit. Comme l'année précédente, deux cartes ont circulé. L'une est la carte de qualité des eaux de baignade créée par l'Agence de l'Eau en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui se base sur une méthodologie européenne qui prend en compte des points analysés. Elle convient que les résultats 2025 ont été moins bons que l'année précédente notamment en raison de la gestion des eaux de temps de pluie avec l'intensification des phénomènes pluvieux entraînant de plus en plus de dégradations de la qualité des eaux de baignade particulièrement après un épisode orageux. Elle cite le cas du Boulonnais où, deux ou trois ans auparavant, la qualité était redevenue bonne grâce aux travaux de bassins de stockage des eaux de temps de pluie pour les restituer ensuite afin d'être traitées. Or, ces travaux s'avèrent insuffisants et demandent à être poursuivis. Une autre cartographie est sortie à l'initiative de l'association Eau et Rivières de Bretagne, qui prend en compte l'ensemble des analyses réalisées en faisant fi de la méthodologie européenne. Cette différence peut jeter le trouble en montrant une mauvaise qualité des plages quasi totale.

Madame LEVEUGLE fait observer que les journaux ont majoritairement choisi cette carte.

Madame MATYKOWSKI répond que les médias ont relayé les deux. Lors des interviews, l'ARS comme elle-même, a expliqué la différence de méthodologie. Aucune des cartes n'est bonne ou fautive. Il existe une méthodologie européenne qui repose sur des critères pris en compte ou pas. Depuis 20 ans, l'ARS en collaboration avec l'Agence de l'Eau reporte de cette façon la qualité des eaux de baignade, avec pour 2025, des résultats certes moins bons qu'en 2024, mais pas aussi catastrophiques que ceux présentés par cette association.

Madame LEVEUGLE rappelle avoir voté un montant de travaux d'épuration important sur Wimereux (62) pour améliorer la qualité des eaux de baignade. Voir un tel résultat donne l'impression d'être tel Sisyphe, condamnée à toujours recommencer.

Madame MATYKOWSKI explique que d'un point de vue sanitaire, de plus en plus de communes ont mis en place des suivis permanents en plus de ceux de l'ARS en neutralisant la baignade durant quelques heures après un orage afin d'éviter les problèmes sanitaires. Là aussi, libre à chacun de regarder le verre à moitié vide ou à moitié plein. Il reste beaucoup de travail à faire notamment sur la gestion du temps de pluie qui fait partie des sujets de la DERU2. Un sujet de plus en plus compliqué en raison de l'intensification des phénomènes pluvieux et donc de la gestion de volumes d'eau beaucoup plus importants. C'est tout l'intérêt de la politique de désimperméabilisation et de la gestion de la goutte d'eau dès qu'elle tombe pour éviter qu'elle ne ruisselle, se charge en polluants et finisse dans les milieux naturels sans être traitée. Il s'agit d'une politique très forte menée sur le bassin. Madame MATYKOWSKI rappelle à ce sujet que l'Agence vient d'être primée par l'Union Nationale de l'Habitat pour le travail mené avec les bailleurs sociaux et la Banque des Territoires sur la question de la désimperméabilisation. Ce prix est une reconnaissance de la dynamique entreprise par le bassin, qui, tout comme ADOPTA, œuvre énormément sur ces sujets à l'échelle nationale voire même au-delà. Pour sa part, elle préfère considérer le verre à moitié plein, même s'il reste beaucoup de travail à entreprendre, en soulignant la prise de conscience et la massification de la désimperméabilisation sur ces sujets.

Monsieur le Président FLAJOLET rappelle que dans certaines villes, des panneaux au sol indiquent « ici commence la mer ». Cela signifie que tout ce qui advient sur une plage dépend de ce qui passe en amont. L'intérêt des SAGE est d'acquiescer une connaissance, une gouvernance intégrant l'ensemble des parties prenantes et des codes de conduite rappelant à l'ordre tous ceux

qui échappent, d'une façon ou d'une autre, à la règle générale. Sinon, ce sont toujours les mêmes qui paient pour les autres.

Arrivée en séance de Monsieur FLAMENGT à 11 h 15

Monsieur STOTER rejoint ce que vient de dire Monsieur le Président FLAJOLET en insistant à son tour sur le lien « terre-mer ». C'est un élément qu'il faut avoir toujours en tête notamment dans la gestion des SAGE et des fleuves côtiers. Il juge qu'il faut un regard qui ne soit pas uniquement croisé, mais commun, sur les actions à conduire pouvant amener à des économies d'échelle sur les travaux à mener plutôt que de multiplier les études par petits secteurs qui sont consommatrices de temps, d'énergie, de finances en faisant le bonheur des cabinets d'études. D'autre part, il rappelle qu'en termes législatifs, il ne devrait y avoir aucun captage sans déclaration d'utilité publique (DUP). Les 4 % constatés sans DUP sont 4 % de trop. Il demande comment un tel constat peut encore exister.

Monsieur DEVISME confirme que tout captage servant à l'alimentation doit bénéficier d'une DUP. Cette politique est menée par l'ARS avec un cadrage préfectoral sur la DUP. Les captages restants font l'objet de travaux pour mettre en place des DUP.

Madame CADET s'interroge sur l'embouchure de l'Aa avec deux villes, Gravelines (59) et Grand-Fort-Philippe (59) dont la première, Gravelines, est toujours d'excellente qualité alors que Grand-Fort-Philippe a dû fournir un effort pour passer de qualité insuffisante à suffisante. Elle demande les raisons d'une telle différence pour deux villes situées au même endroit, à la même sortie de l'Aa. Une question à laquelle elle n'a jamais eu de réponse.

Monsieur DEVISME reconnaît qu'il n'aura pas, lui non plus, la réponse, mais retient qu'il s'agit effectivement de points de prélèvements précis qui peuvent induire des différences.

Madame PATTE intervient en précisant que la détermination des points est faite sur des zones homogènes. Elle n'est donc pas choquée d'obtenir des mesures différentes. Les zones de baignade ne sont pas limitées, mais sont identifiées par un point de prélèvement en jugeant de l'homogénéité du site quant à la globalité de son fonctionnement. Toutefois, elle a bien conscience que cette réponse ne couvre pas totalement la question de Madame CADET.

Monsieur le Président FLAJOLET en conclut que la question des courants n'a donc pas d'incidence notable.

Madame PATTE répond que le critère s'appuie sur le paramètre *Escherichia coli* de la réglementation européenne, un critère essentiel même s'il n'est pas totalement déterminant. Ce n'est pas l'*Escherichia coli* qui est gênant, mais tous les pathogènes allant avec cet indicateur. Ils savent que cet élément est fortement lié à l'assainissement. Elle n'a pas la réponse concernant Gravelines et Grand-Fort-Philippe. En revanche, il est certain que la qualité des eaux de baignade est étroitement liée aux questions d'assainissement. Elle ajoute qu'il arrive d'entendre que l'eau rejetée à la mer n'a pas d'importance, mais elle en a pour la qualité des eaux de baignade puisqu'elle dilue les pollutions. Lors de pluies intenses, cette dilution peut s'avérer favorable à la qualité des eaux de baignade ou défavorable en fonction du système d'assainissement.

Madame MATYKOWSKI ajoute que cette qualité est également importante pour certaines zones économiques comme la conchyliculture qui, sur le territoire, est soumise à des procédures supplémentaires de désinfection dues à la qualité de l'eau. Il s'agit d'un « argument » économique défavorable en comparaison de secteurs qui peuvent ramasser et vendre directement sans passer par ces étapes supplémentaires.

Monsieur EUVERTE signale qu'il n'a pas la réponse à la question de Madame CADET, mais la piste qui mène à la réponse. Il explique qu'il existe sur toutes les plages du bassin, et même en France, des profils de baignade. Des documents d'une centaine de pages expliquent les pressions, la nature des courants, les endroits où se trouvent les points de surveillance, etc. Il faut comparer les profils de baignades dans ces dossiers pour voir l'origine des différences.

Monsieur le Président FLAJOLET note que la question posée par Madame CADET donne l'occasion aux services de l'Agence de fouiller ce point plus en détail pour leur fournir des éléments à la prochaine réunion.

Madame CADET confirme que Gravelines a réalisé d'énormes travaux pour tout ce qui relevait de l'eau de pluie. Elle n'a pas d'écho de travaux identiques sur Grand-Fort-Philippe. C'est peut-être une des raisons de la différence de qualité des eaux de baignade.

3 - SDAGE

3.1 - RESTITUTION DES TRAVAUX SUR LE BILAN DU SDAGE 2022-2027

Monsieur LERNON en référence au point n° 3.1 des dossier et diaporama de séance présente la restitution des travaux sur le bilan du SDAGE 2022-2027.

Remarques et débats :

Monsieur STOTER revient sur le déroulement des rencontres des deux ateliers auxquels il a participé et sur leur composition. Il fait observer que les personnes choisies étaient « triées sur le volet ». Lorsqu'il a fait état de ces rencontres, des participants réguliers au sein de sa Commission Locale de l'Eau ont demandé pourquoi ils n'avaient pas été invités. Une invitation qui aurait pu avoir son importance au nom du SDAGE y compris pour Monsieur DEFLESSELLE, pourtant membre du Comité de Bassin, surpris de ne pas être invité alors qu'il aurait eu de nombreuses choses à dire. C'est pourquoi, annoncer des pourcentages et des répartitions, sur la base de 38 participants, chiffre confirmé par Monsieur LERNON, lui paraît un échantillonnage restreint. Néanmoins, il retient de ce travail qui éclairera les travaux à conduire pour le prochain SDAGE qu'il y a, par chance, des points récurrents qui reviennent et d'autres qui apparaissent plus en filigrane, notamment la lisibilité des compétences. Il croit fortement à l'implication des élus, notamment les élus locaux, ruraux, etc. Cette implication sera d'autant plus grande que la lisibilité des compétences sera menée à terme. Effectivement, l'impression donnée est de se perdre dans la kyrielle des acteurs concernés. Il en veut pour preuve le caractère très révélateur du document produit sur le bassin de la Somme concernant la prise en compte de l'eau dans l'urbanisme. Il montre que l'eau vient en dernier après avoir terminé le SCoT ou le PLUi en partant du principe que l'eau allait toujours suivre. Il a vu des documents d'urbanisme prévoyant une création de logements ou une implantation industrielle sans avoir vraiment réfléchi à la question de l'alimentation en eau. Il se félicite de la possibilité d'apporter plus de lisibilité aux compétences et à l'intervention des différents acteurs qui participera à l'implication des élus. Pour autant, à six mois des élections municipales, il n'est pas certain que l'eau soit un thème de campagne mobilisateur hormis les endroits touchés par des épisodes de grande sécheresse ou d'inondations.

Monsieur le Président FLAJOLET n'est pas certain que le « trop » ou « pas assez » soit le bon moyen pour ceux qui s'investissent dans la gestion de l'eau pour régler uniquement la question de sobriété.

Madame MATYKOWSKI explique que les statistiques présentées sur les participants et la nature des participants à ces ateliers n'ont pas valeur d'échantillonnage scientifique. Ce sera d'ailleurs l'objet du point suivant où des groupes de travail seront proposés à destination de l'ensemble des administrateurs dans le cadre de l'élaboration du futur SDAGE. Les membres peuvent accepter ou pas les thématiques proposées. Elle rappelle que les propositions sont soumises au vote dans le cadre de l'élaboration du SDAGE. Il s'agissait bien de travaux préparatoires pour mettre en relief les thématiques les plus préoccupantes sans, il est vrai, être issues d'un grand sondage au niveau du bassin, scientifiquement étalonné quant aux participants.

Monsieur DOLLET ajoute que l'Agence a volontairement limité les invitations, non parce qu'elle ne voulait pas que chacun soit représenté, mais dans l'idée de composer un échantillonnage représentatif et non exhaustif. Il y a eu 38 participants et une cinquantaine d'invitations, tout le monde n'est donc pas venu. En revanche, l'Agence a insisté pour que les SAGE qui sont une déclinaison des SDAGE sur le territoire soient représentés afin d'avoir leur retour. Il existe des échanges réguliers entre l'Agence, les différents animateurs et les CLE des SAGE.

Monsieur DEFLESSELLE pourra parfaitement apporter ses connaissances sur les différents sujets en s'inscrivant aux groupes de travail de fin d'année. En effet, il est prévu cinq demi-journées pour travailler sur les orientations du SDAGE à venir. Il dit à nouveau qu'il s'agissait seulement d'un retour non exhaustif sur les points qui pouvaient intéresser le plus les participants en permettant à l'Agence et à la DREAL de préparer les groupes de travail à venir. Il ne s'agissait pas d'écrire le SDAGE, mais de saisir les préoccupations et les orientations à approfondir comme les espaces de bon fonctionnement (EBF), la séquence éviter-réduire-compenser (ERC), etc. afin d'échanger ensuite plus spécifiquement sur des points précis lors des groupes de travail organisés en novembre et décembre.

Enfin, le document réalisé en fin d'année ne sera pas uniquement constitué de ces remarques. Il prendra en compte les observations issues de la consultation du public, tout comme celles émanant de l'autorité environnementale qui leur ont été adressées six ans auparavant. Elles n'avaient pas pu être prises en compte, le retour de l'AE s'étant déroulé au moment du lancement de la nouvelle consultation sur le SDAGE. Il mentionne également la première phase d'études qui vient de se terminer sur les obligations ou les modifications juridiques qui impacteront le SDAGE. L'Agence va synthétiser tous ces éléments pour pouvoir présenter des notes permettant de travailler ensemble en vue de la préparation du SDAGE dont l'écriture est prévue au premier trimestre 2026 pour une présentation et un vote du projet en juin-juillet de la même année. Les échéances arrivent donc très vite.

Madame LEVEUGLE note qu'elle avait l'honneur de faire partie des 50 invités. Elle était l'unique élue au sein du groupe auquel elle a participé. Un groupe composé essentiellement de jeunes techniciens. Elle avoue que les sujets abordés étaient particulièrement complexes. L'eau est une thématique tellement transversale qu'il a été difficile de faire des choix d'autant plus lorsque les personnes ne sont pas d'accord entre elles. Du coup, n'ayant pas pu aller au bout des discussions, les pastilles ont été placées plus par dépit que par conviction sachant qu'ils ont reçu l'assurance que les choix ne seraient pas pris pour argent comptant. Elle fait part du sentiment de frustration qui a été le sien à l'issue de cette demi-journée au regard de la complexité des sujets. Les membres du groupe étaient des spécialistes d'une partie du sujet, personne n'avait donc l'impression de le maîtriser en totalité. Elle pense qu'il était important de le dire.

Monsieur le Président FLAJOLET en retient l'importance de suivre le programme d'élaboration présenté en dernier point de l'ordre du jour par Monsieur EUVERTE.

3.2 - PROGRAMME D'ÉLABORATION DU PROJET DE SDAGE 2028-2033

Monsieur EUVERTE en référence au point n° 3.2 des dossier et diaporama de séance, présente le programme d'élaboration du projet de SDAGE 2028-2033.

Remarques et débats :

Monsieur FLAMENGT assure de sa motivation pour participer à ces réflexions, mais il fait observer que les élus sont à cheval sur deux mandats. La question porte donc sur le renouvellement des instances.

Monsieur le Président FLAJOLET relève que cette question concerne l'essentiel du Comité de Bassin. Cependant, la vie ne s'arrêtera pas demain, si besoin est, d'autres prendront la place. Pour autant, la question demeure. Reste qu'il est nécessaire d'avancer et que ce point fait partie du bilan et du projet des élus.

Madame MATYKOWSKI rappelle les deux dates de réunion fixées pour les Groupes de Travail du SDAGE, le 26 novembre et le 3 décembre (elles ont été évoquées lors du Comité de Bassin du 4 juillet). Une troisième sera programmée puisque cinq demi-journées sont prévues au total. Il s'agit, pour l'instant, de l'après-midi du 12 décembre avec, le matin, le Comité de Bassin. Cette date n'est pas définitive puisque l'état des lieux sera présenté pour validation au dernier Comité de Bassin de l'année avec d'ores et déjà un ordre du jour chargé. Si les thématiques sont acceptées, l'ordre des groupes de travail n'est pas encore défini. En revanche, un mail d'inscription sera transmis très prochainement afin de permettre à chacun de se positionner malgré la question du renouvellement des mandats du Comité de Bassin au deuxième semestre 2026, au moins pour la partie des élus. L'Agence n'a pas encore de date pour le renouvellement complet du Comité de Bassin qui aura lieu en 2027.

Il serait intéressant que l'ensemble des collègues soit représenté pour débattre au sein des groupes de travail de sujets sensibles comme les zones humides, les prairies, etc. Il est en effet important de dégager une position équilibrée avec l'ensemble des parties prenantes à travers les collègues. Il restera à voir également la présidence de ces groupes qui n'a pas été encore envisagée. Elle sera proposée en fonction de l'intérêt des uns et des autres à participer à un groupe de travail, sous condition que les membres de cette commission soient d'accord avec les cinq thématiques proposées.

Monsieur le Président FLAJOLET demande si ces thématiques soulèvent des observations, des remarques, des critiques. Il fait observer que derrière le titre « pollutions ponctuelles », chacun peut apporter son propre contenu, le sujet est entièrement ouvert. Le calendrier va s'avérer chargé, mais il est nécessaire d'avancer.

Madame LEVEUGLE souligne combien le mois de décembre est un mois traditionnellement très chargé, et ce d'autant plus, lorsque les élus sont en campagne électorale où ils ne peuvent pas se permettre de manquer un événement. Deux des dates proposées sont un mercredi, cela pose problème. Elle demande s'il est possible d'avancer le calendrier en novembre ou de le repousser en janvier.

Monsieur le Président FLAJOLET fait remarquer que les cérémonies de vœux en janvier sont tout aussi importantes.

Madame LEVEUGLE répond que les vœux se déroulent le soir. A contrario, peu de réunions sont programmées en janvier sous prétexte des vœux. Elle dit à nouveau que le mois de décembre est compliqué surtout le mercredi sans parler des marchés de Noël qui commencent le 10 novembre.

Monsieur DOLLET répond qu'ils auront à peine trois mois pour écrire le SDAGE. L'Agence n'est pas prête pour le faire avant. Les consultations ont été menées, mais il faut maintenant les écrire pour les présenter. Le faire en janvier signifie qu'il ne resterait plus qu'un mois et demi pour écrire le SDAGE.

Monsieur le Président FLAJOLET comprend la problématique du calendrier avec les arbres de Noël, les visites aux EHPAD... sans parler de l'éventualité d'un nouveau gouvernement et d'une nouvelle assemblée. Il faut s'adapter au calendrier effectif proposé. Il remercie les équipes pour le travail important fourni qui permet d'avancer, de fixer la route.

Monsieur PATRIS souhaite faire part d'une étude scientifique parue récemment concernant les résidents proches d'un golf. Les résultats montrent une corrélation forte, non linéaire, entre le risque de développer une maladie de Parkinson et le fait d'habiter près d'un golf. Vivre à moins de 1,6 km d'un golf présente un risque de 126 % plus élevé qu'à 6 ou 10 km. Par ailleurs, le risque est deux fois supérieur en zone de distribution d'eau potable lorsqu'il y a un golf que lorsqu'il n'y en a pas. Il est 49 % supérieur pour les foyers se fournissant en eau privée. De plus, les distributions d'eau comportant un golf et dont les eaux souterraines sont vulnérables représentent un risque de 82 % plus élevé que dans les zones qui n'en comportent pas.

Cette étude évoque les pesticides utilisés sur le golf qui contamineraient l'eau potable et seraient une cause plausible.

Cette étude américaine a le mérite d'aborder les pesticides à la fois sur le volet « air » et « eau ». Tout n'est donc pas la faute des agriculteurs en matière de pesticides. Il invite à la prudence.

Monsieur le Président FLAJOLET remercie les membres de la commission.

La séance est levée à 12 h 05.

**LE PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES MILIEUX NATURELS
ET DE LA PLANIFICATION**

André FLAJOLET

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
DE L'AGENCE**

Isabelle MATYKOWSKI



